

- Les instances où siègent les parents d'élèves :
 - ❖ Le Conseil d'Administration du lycée : 5 titulaires, 5 suppléants (élus)
 - ❖ La commission permanente : 2 titulaires, 2 suppléants (élus au CA)
 - ❖ Le conseil de discipline : 2 titulaires, 2 suppléants (élus au CA)
 - ❖ La commission éducative : 2 titulaires + parent délégué de classe
 - ❖ C.V.L. (Conseil de vie lycéenne): 2 titulaires, 2 suppléants (élus au CA)
 - ❖ CHSCT (Commission d'hygiène et de sécurité) : 2 titulaires, 2 suppléants (élus au CA)
 - ❖ C.E.S.C. (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) : parents désignés par les parents élus au CA